

Bref

Des **territoires** qui façonnent les **parcours scolaires** des jeunes

Si l'horizon social et économique va en s'élargissant à la planète entière en ces temps de mondialisation, le parcours de formation des jeunes se déroule lui avant tout au niveau local. Qui plus est, il prend corps sur des espaces relativement circonscrits dont les découpages administratifs en régions, voire en départements, ne donnent pas toute la mesure. Ces découpages recouvrent en effet des zones très hétérogènes, auxquelles correspondent des configurations particulières du système éducatif. Les spécificités socioéconomiques des territoires dessinent les contours d'espaces bien différenciés dont le parcours scolaire des jeunes porte également la marque et qui, ce faisant, permettent de mieux saisir les enjeux des politiques éducatives au niveau local.

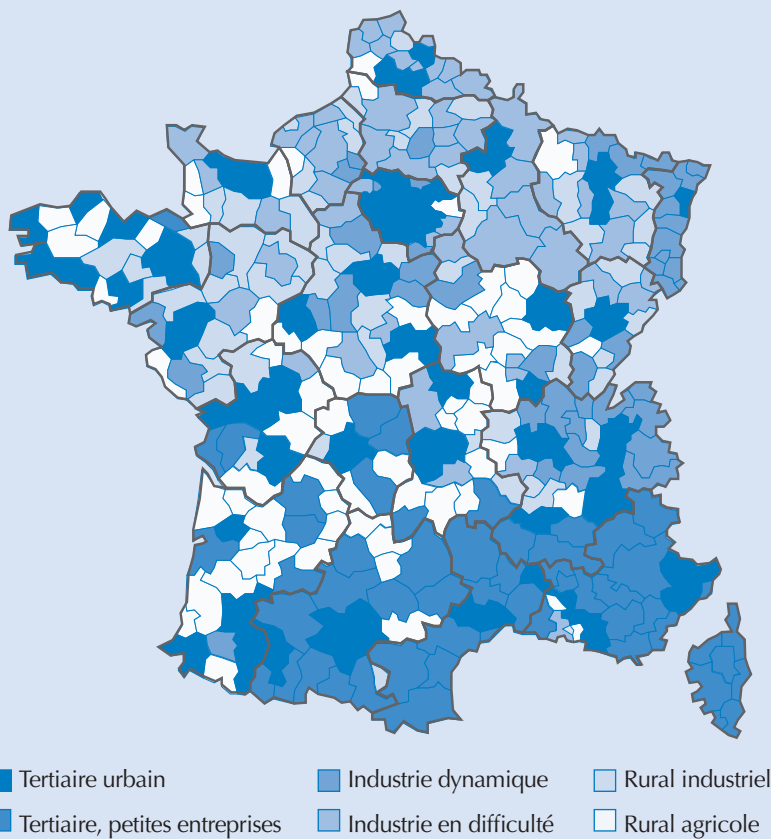
Le besoin de prendre en compte la diversité des territoires dans l'analyse des relations entre formation et emploi se renforce avec la décentralisation et la nécessité, pour les régions, d'ajuster leurs politiques à des contextes locaux souvent très hétérogènes. Mais rares sont les analyses des territoires menées, et pour cause, à l'échelon national. Lorsqu'ils existent, ces travaux restent le plus souvent descriptifs, cantonnés à des unités territoriales spécifiques et centrés sur des logiques administratives ou gestionnaires. De fait, ils ne peuvent le plus souvent pas prétendre à la généralité et à la comparabilité. Ces limites peuvent toutefois être en partie dépassées grâce à l'utilisation de typologies territoriales applicables à toutes les régions françaises. Ainsi lorsqu'on analyse les zones d'emploi à partir de critères socioéconomiques (cf. encadré page 4) tels que la taille des entreprises, la place des différents secteurs d'activités, le niveau de qualification de la population, le taux d'encadrement ou encore le taux de chômage, se redessinent six grands types de territoires (cf. carte page 2), allant de zones qui se caractérisent par la prédominance d'activités de service et un haut niveau de qualification de la population à des zones de type rural et agricole où la main-d'œuvre est peu qualifiée. L'intérêt d'une telle approche est de montrer la grande diversité des espaces qui coexistent au sein d'une même région administrative et dans le même temps de souligner les similitudes entre des territoires qui sont rattachés à des régions différentes mais n'en partagent pas moins nombre de caractéristiques communes.

De plus, le découpage de l'espace national à partir de critères socioéconomiques fait non seulement émerger des logiques territoriales qui structurent le marché du travail mais aussi des configurations particulières du système de formation. En effet, bien qu'aucun élément relatif à la formation des jeunes n'entre en ligne de compte pour définir de grands types de zones d'emploi, à chaque environnement socioéconomique correspondent des caractéristiques dominantes de l'appareil éducatif local : durée des études, part des formations à visée professionnelle, rôle dévolu à l'apprentissage, partage entre spécialités de la production et des services. Emploi, activité et qualifications dessinent les contours d'espaces bien différenciés, dont l'offre et la demande de formation initiale portent également la marque. De telles régularités statistiques permettent de mieux comprendre les articulations entre territoires et parcours de formation des jeunes.

Six grands types de territoires

- Caractérisé par la prédominance d'activités de service et un haut niveau de qualification de la population active, un premier ensemble de zones d'emploi rassemble des « zones tertiaires urbaines ». Il couvre notamment l'agglomération parisienne et les grandes villes de province. Les études longues y sont la règle : en 1999, 60 % des jeunes de 19 à 25 ans étaient scolarisés (cf. tableau page 3), 41 % des élèves du secondaire ont poursuivi leurs études et obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans ces zones d'emploi, les jeunes s'engagent peu dans les filières professionnelles. Seuls 30 % des lycéens font ce choix. Mais lorsqu'ils optent pour une filière professionnelle, ils sont plus nombreux qu'ailleurs à poursuivre leur cursus au-delà du BEP et du baccalauréat professionnel. Les zones tertiaires urbaines sont celles où la proportion de formations tertiaires est la plus importante en lycée. L'offre de formation vient de ce point de vue répondre aux débouchés sur le marché du travail, mais elle fait sans doute aussi écho à une certaine désaffection pour les métiers de la production de la part de familles urbaines et plus qualifiées.

■ 348 zones d'emploi, six espaces socioéconomiques



Source : Céreq, 2006.

À lire également...

- « Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième », dossier de la revue *Éducation et Formations*, n° 72, septembre 2005.
- « Ces territoires qui façonnent l'insertion », dossier de la revue *Formation Emploi*, n° 87, juillet-septembre 2004.
- « Le système éducatif en milieu rural », numéro spécial de la revue *Éducation et Formations*, n° 43, octobre 1995.
- « Qualifier le territoire », numéro spécial de la revue *Économie et statistique*, n° 270, 1993.

• D'autres zones d'emploi se caractérisent également par la prédominance d'activités tertiaires mais aussi par une forte implantation d'entreprises de petite taille. Elles sont surtout localisées dans le Sud de la France. La proportion de travailleurs indépendants y est plus importante que partout ailleurs et un salarié sur deux travaille dans le secteur public. Dans ces espaces, les poursuites d'études coexistent avec les sorties précoces du système éducatif : le taux de scolarisation des 16-18 ans est plus bas que dans les autres types de zones d'emploi, alors qu'il se situe dans la moyenne nationale pour les 19-25 ans. 35 % des jeunes sont diplômés du supérieur (cf. tableau page ci-contre). Mais plus qu'ailleurs, les jeunes peinent à poursuivre des études longues : 14 % quittent l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme. La voie professionnelle est relativement peu suivie, mais l'apprentissage est très développé, soutenu sans doute par la présence de nombreuses petites structures. C'est d'ailleurs dans l'apprentissage que les spécialités de la production sont les mieux représentées. Ces zones d'activités tertiaires et de petites entreprises sont celles où la proportion de jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification est la plus faible.

• Certaines zones sont marquées par une activité industrielle dynamique. Proche des marchés du travail allemand, suisse ou francilien, le chômage y est réduit. Le dynamisme du marché du travail ne favorise guère les poursuites d'études, même dans la voie professionnelle : si 33 % des jeunes ont un

diplôme du supérieur, 56 % ne sont pas allés au-delà du baccalauréat (contre 51 % pour l'ensemble des zones d'emploi). De plus, ces zones d'industrie dynamique sont celles où la proportion de jeunes qui entrent sur le marché du travail avec un CAP ou un BEP est la plus importante, en particulier dans les filières industrielles. Près d'un lycéen sur trois opte pour la voie professionnelle, et l'apprentissage occupe une place importante : 44 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP viennent d'un centre de formation pour apprentis.

• Dans le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'embouchure de la Seine mais aussi à Fos-sur-Mer, Saint-Étienne ou Le Creusot sont localisées des zones d'industrie mais qui sont en difficulté. Les problèmes d'emploi y sont sévères et durables. Néanmoins la tradition des études professionnelles reste vivace puisque c'est là que la proportion de lycéens ayant opté pour cette voie est la plus forte. C'est en partie au développement des filières professionnelles jusqu'au niveau bac+2 que ces zones doivent un taux de scolarisation des 19-25 ans honorable : 33 % des jeunes qui entrent sur le marché du travail sont diplômés du supérieur. Les jeunes restent nombreux à suivre une spécialité de la production et plus qu'ailleurs ils préfèrent la voie scolaire que l'apprentissage ainsi qu'il est de tradition dans le Nord de la France. La proportion de jeunes quittant les bancs de l'école sans qualification est dans ces zones préoccupant. Il atteint en effet les 9 %.

• Dans des zones que l'on peut qualifier de rurales et industrielles, l'agriculture cohabite avec des activités de production. Les emplois y sont peu qualifiés. C'est dans ces zones que le taux de scolarisation des 19-25 ans est le plus bas. La proportion de jeunes entrant sur le marché du travail un diplôme du supérieur en poche est faible, seulement 32 % contre 37 % en moyenne pour l'ensemble des zones d'emploi. 57 % des jeunes quittent le système éducatif au niveau du secondaire, mais plus qu'ailleurs ils atteignent le niveau baccalauréat. Ces zones se caractérisent par une proportion importante de lycéens s'orientant vers l'enseignement professionnel et vers les domaines de la production.

• On trouve enfin, dispersées sur tout le territoire, des zones de type rural et agricole. L'agriculture y occupe une part importante des emplois, mais elle coexiste avec d'autres activités. La main-d'œuvre est peu qualifiée. Les jeunes qui quittent le système éducatif au niveau du CAP ou du BEP sont un peu plus nombreux que dans les zones rurales industrielles. Mais ils sont également légèrement plus nombreux à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat, sans doute pour certains au prix d'une mobilité géographique : 33 % d'entre eux entrent sur le marché du travail avec un diplôme de l'enseignement supérieur. 36 % des lycéens optent pour la voie professionnelle, mais le domaine de la production les attire moins que dans les autres zones d'emploi industrielles. Ceux qui choisissent

ce domaine de formation se dirigent sans doute plutôt vers l'apprentissage qui accueille plus de 14 % des jeunes actifs.

Les multiples effets du territoire

Les diverses dimensions de l'appareil de formation se combinent donc différemment selon les territoires. Ces variantes viennent façonner la construction des cursus scolaires des jeunes et, de fait, leurs conditions d'entrée dans la vie active. Le territoire modèle les parcours scolaires et professionnels des jeunes d'autant plus fortement que ceux-ci en sont « captifs ». C'est le cas des jeunes de faible niveau de formation, c'est-à-dire n'ayant pas poursuivi des études dans l'enseignement supérieur, qui sont très peu mobiles. Ainsi, au bout de trois ans de vie active, 84 % des jeunes de niveau CAP ou BEP résident toujours dans la zone où ils demeuraient lorsqu'ils sont entrés en classe de sixième. Or ces jeunes qui sortent du système éducatif au niveau du secondaire sont nombreux : ils représentent la moitié de l'ensemble des jeunes qui chaque année arrivent sur le marché du travail.

Une telle corrélation entre, d'une part, la morphologie sociale et la structure productive d'un territoire et, d'autre part, la construction des parcours des jeunes, se noue autour de plusieurs facteurs. Elle prend corps tout d'abord à la faveur de raisons historiques. Ainsi, l'industrialisation a détourné de la scolarisation prolongée les jeunes

des régions du Nord de la France, alors que dans le même temps, le développement des activités tertiaires a stimulé les poursuites d'études dans les zones méridionales. On peut également citer le rôle dévolu à l'apprentissage en Alsace où il jouit d'une législation particulière héritée de son histoire ou bien, encore, l'émulation entre enseignements public et privé en Bretagne qui a joué un rôle positif dans l'extraordinaire développement de la formation initiale dans cette région.

La répartition géographique de l'offre éducative, tant en termes de niveaux que de spécialités de formation, joue également un rôle prépondérant sur les liens tissés entre territoires et parcours scolaires. L'appareil de formation est en effet structuré selon une hiérarchie au sommet de laquelle se trouvent des pôles universitaires et des lycées prestigieux situés dans les grandes métropoles, où résident majoritairement les cadres, avec ensuite une bonne couverture de l'enseignement secondaire général et technique dans les villes de moindre importance, où demeurent plutôt les classes moyennes, et, enfin, une offre de proximité standard dans les zones rurales où résident principalement des employés et ouvriers non qualifiés. Cette répartition de l'offre est donc non seulement géographiquement déséquilibrée mais se superpose avec la morphologie sociale des territoires.

Ce faisant, elle vient faire écho à un troisième facteur influant sur les liens entre les territoires et

Zones d'emploi et caractéristiques du système éducatif

Types de zones d'emploi ►

	Tertiaire urbain	Tertiaire, petites entreprises	Industrie dynamique	Industrie en difficulté	Rural industriel	Rural agricole	Ensemble
--	------------------	--------------------------------	---------------------	-------------------------	------------------	----------------	----------

	(en %)						
Taux de scolarisation des 16-18 ans	97	96	96	96	96	96	96
Taux de scolarisation des 19-25 ans	60	45	42	47	39	41	46
Part des apprentis parmi les actifs de 15 à 24 ans	13	15	14	12	14	14	14

Moyennes des données de l'ensemble des zones composant chaque type de zone. Source : recensement de la population de 1999, INSEE.

La place de l'enseignement professionnel (hors apprentissage)

Proportion de lycéens inscrits en CAP ou BEP*	30	32	33	37	36	36	32
Proportion d'inscrits en CAP ou BEP suivant une spécialité de la production*	42	43	48	48	50	45	45
Nombre d'inscrits en 1 ^{re} année de bac professionnel** par rapport au nombre d'inscrits en 2 ^e année de BEP l'année scolaire précédente	43	40	36	38	36	35	40
Nombre d'inscrits en 1 ^{re} année de BTS** par rapport au nombre d'inscrits en terminale bac professionnel l'année scolaire précédente	170	116	110	114	92	88	138
Nombre d'inscrits en 1 ^{re} année de BTS** par rapport au nombre d'inscrits en terminale l'année scolaire précédente	22	16	15	18	14	13	19

Élèves inscrits en lycée professionnel public ou privé, (*) en 1999-2000 et (**) 2000-2001. Source : « Base centrale de pilotage », ministère de l'Éducation nationale.

Niveau de formation des jeunes à l'entrée sur le marché du travail selon le type de zone où ils résidaient lorsqu'ils sont entrés en sixième

Diplômés de l'enseignement supérieur	41	35	33	33	32	33	37
Non diplômés de l'enseignement supérieur	13	14	11	13	11	12	12
Niveau baccalauréat	16	17	20	18	22	20	18
Niveau CAP ou BEP	22	27	28	27	27	27	25
Sans qualification	8	7	8	9	8	8	8
Total	100	100	100	100	100	100	100
Parmi les jeunes de niveau CAP ou BEP, proportion de jeunes ayant suivi une spécialité de la production	54	57	63	56	58	62	57
ayant été apprentis	34	42	44	30	43	41	36

Jeunes ayant quitté le système éducatif en 1998. Source : enquête « Génération 98 », Céreq.

Des zones d'emploi aux parcours des jeunes

Le maillage en zones d'emploi découpe le territoire français (hors DOM-TOM) en 348 zones qui respectent les limites régionales. Ce découpage, réalisé par l'INSEE et le ministère de l'Emploi, ne repose pas sur des critères administratifs et de gestion, mais il est défini à partir des déplacements entre le domicile et le lieu de travail ainsi qu'à partir de la nature de l'activité dominante de chaque zone. Les analyses proposées dans ce *Bref* s'appuient sur un regroupement de ces 348 espaces en six grands types de zones d'emploi à partir d'une vingtaine de critères issus de la base du **recensement de la population de 1999**, parmi lesquels :

- la proportion d'entreprises de moins de dix salariés,
- la proportion d'entreprises de 50 salariés et plus (au 1^{er} janvier 1997),
- la part de l'emploi privé parmi l'emploi salarié,
- la part de l'intérim et d'emplois non qualifiés dans l'ensemble des emplois,
- la part des différents secteurs (administration, agriculture, industries agroalimentaires, autres industries, construction, commerce, éducation-santé-action sociale, services aux entreprises, services aux particuliers) dans l'ensemble des emplois,
- le nombre d'ouvriers et employés par rapport au nombre de cadres,
- la proportion de personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP ou au BEP, et la proportion de personnes ayant un CAP ou un BEP, parmi la population totale de 15 ans et plus,
- la proportion des moins de 25 ans dans la population active,
- la part d'artisans au sein de la population active,
- le taux de chômage,
- la proportion de chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs.

Les données concernant les caractéristiques du système éducatif sont issues de la « Base centrale de pilotage » du ministère de l'Éducation nationale. Cette base regroupe les informations concernant les établissements publics et privés dépendant de l'Éducation nationale pour le second degré, et de tous les ministères, excepté celui de l'Agriculture, pour les niveaux supérieurs au baccalauréat. Les éléments concernant les centres de formation d'apprentis (CFA), qui sont difficiles à localiser, n'ont pas été utilisés ici.

Les analyses présentées s'appuient également sur l'enquête « Génération 98 » réalisée par le Céreq auprès d'un échantillon de 54 000 jeunes ayant quitté le système éducatif en 1998. Cette enquête permet notamment de connaître le niveau de sortie du système éducatif des jeunes en fonction du type de zone dans lequel ils résidaient lorsqu'ils sont entrés en classe de sixième.

les parcours éducatifs des jeunes : le comportement des familles. Indépendamment de la réussite scolaire qui, on le sait, est fortement déterminée par le niveau socioculturel des foyers, les aspirations éducatives des parents ne sont en effet pas les mêmes chez les cadres et chez les ouvriers, ou chez les agriculteurs et les autres travailleurs indépendants. Lorsqu'on demande aux parents quel est, selon eux, le diplôme le plus utile sur le marché du travail, les ouvriers citent en premier lieu le CAP ou le BEP, et plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus le niveau du diplôme jugé utile s'élève lui aussi. Par ailleurs, au-delà des choix de cursus, les stratégies mises en œuvre par les familles lors de l'orientation diffèrent sensiblement. Ainsi, à résultats scolaires équivalents, les parents ouvriers font moins souvent appel d'une décision d'orientation concernant leur enfant que les parents cadres, et ce déséquilibre n'est pas compensé lors des conseils de classe.

Des politiques éducatives pour des territoires

Les particularismes locaux, et surtout l'écho qu'ils trouvent dans la façon dont est structuré le système de formation, soulignent l'importance de prendre en compte les spécificités des territoires pour mieux cibler les politiques éducatives. Ainsi, les difficultés que rencontrent les jeunes sans qualification lorsqu'ils entrent dans la vie active appellent sans doute un traitement différent selon qu'elles touchent des ruraux ou des urbains. Différents travaux ont en effet montré que, dans l'espace rural, les jeunes garçons, mais uniquement les garçons, avaient en deçà du bac+2 les mêmes opportunités d'emploi qu'ils soient ou non diplômés, opportunités non négligeables au demeurant. L'absence de qualification, sans jamais être souhaitable, est sans doute moins pénalisante dans les zones rurales qu'ailleurs où la concurrence avec de jeunes diplômés laisse moins de chance d'accéder au monde du travail.

La place accordée aux CAP et aux BEP est également à reconsidérer dans l'espace rural où ces diplômes gardent encore une valeur de norme, où il s'agit bien souvent de la seule offre de formation de proximité et d'une offre qui peut déboucher sur des emplois eux aussi de proximité. Ce constat renvoie toutefois à la question de la mobilité des jeunes : comment tenir compte de leur attachement à leur territoire ? Faut-il les inciter à être davantage mobiles, ou faut-il plutôt faire en sorte de réduire les inégalités territoriales en matière de formation et d'emploi ?

Enfin, la question de l'orientation, et en particulier de l'orientation vers les filières professionnelles, mérite d'être revisitée à la lumière des observations faites sur la reproduction des hiérarchies sociales et sur la répartition géographique de l'offre éducative. Les jeunes issus des milieux défavorisés se retrouvent en effet dans les filières

les moins attractives : toutes choses égales par ailleurs, un fils de cadre orienté en filière professionnelle a plus de chance d'étudier le commerce, un fils d'indépendant le BTP ou la menuiserie, un fils d'ouvrier le travail des métaux. Cet effet de l'origine sociale peut toutefois être atténué – ou au contraire renforcé – par l'environnement local et notamment par les opportunités de formation. Ainsi, la probabilité d'être orienté en filière professionnelle se réduit à mesure que croît la taille de la commune de résidence.

Ces éléments soulignent à la fois l'intérêt et les efforts à accomplir pour mieux prendre en considération les spécificités historiques, sociales et économiques des territoires dans l'analyse des parcours scolaires des jeunes... mais aussi, au-delà, dans la relation entre formation et emploi. Car nombre de travaux sur l'insertion professionnelle montrent que l'influence du territoire se poursuit, et se renforce même, au moment de l'entrée dans la vie active.

Yvette Grelet (Céreq, centre associé pour la région Basse-Normandie).

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : José Rose.
Rédaction : Isabelle Bonal.
Commission paritaire n° 1063 ADEP.
Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches
sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02.
Tél. 04 91 13 28 28.
Fax 04 91 13 28 80.

<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq